

Conseil Municipal du 11 février 2015

A 21H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
Mme PAIGNE	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS	X			
Mme PETIT			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE		X		M. ORANGE
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Mme DUMAS**

PREAMBULE : Intervention de M. GEMEY

Le 13 janvier 2015 a eu lieu l'assemblée générale du club de l'amitié pour l'élection du nouveau bureau. Mme HOUEL a présenté sa démission. M. RETOUT a été élu Président du Club et Mme HOUEL reste au Conseil d'Administration.

M. GEMEY revient aussi sur l'inauguration de la Maison des Assistantes Maternelles, le bon bilan de l'opération Noël de l'UCAD, sur la signature de la Charte des Aînés avec la MSA et sur l'élection de Miss Doudeville le 30 janvier dernier, organisée par Doudeville en Fête.

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 JANVIER 2015 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier dernier.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et une abstention (M. FORTIN) adoptent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 janvier dernier.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DES FINANCES – SUBVENTIONS DETR :

Vote du Conseil Municipal :

Vote de la priorisation :

- 1 - Réhabilitation de la gendarmerie
- 2 - Voirie – accessibilité
- 3 – Désamiantage des tribunes du stade
- 4 – Remise aux normes des tribunes du stade
- 5 – Aménagement du cimetière
- 6 – Eglise – accessibilité
- 7 – Ecole Breton – thermostats

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention (M. ORANGE) adoptent la priorisation des programmes d'investissement pour l'année 2015.

3) DELIBERATION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES ELECTIONS NATIONALES :

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les modalités financières demandées aux partis politiques lors de la mise à disposition d'une salle communale à l'occasion d'une élection nationale (pour chaque scrutin).

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN propose la gratuité des salles communales pour les partis politiques à l'occasion d'une élection nationale.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident, pour les partis politiques, de la gratuité lors de la mise à disposition d'une salle communale à l'occasion d'une élection nationale (et ce pour chaque scrutin).

4) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2014 : **494 380.68 euros**

(opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants soit **123 595.17 euros**.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à faire appliquer l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants soit 123 595.17 euros. (Limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)

5) SINISTRE DU 18 AVRIL 2014 – REMBOURSEMENT AU GARAGE SUITE A FRANCHISE :

Le 18 avril 2014, un panneau de signalisation temporaire pour le marché du samedi matin se couchait sur un véhicule, endommageant notamment le feu arrière gauche.

Nous avons reçu une facture du garage DUPARC de DOUDEVILLE pour la prise en charge des réparations (vu le seuil de franchise appliqué par les assurances AXA).

La facture s'élève à 98.12 euros TTC.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent / refusent de rembourser le garage DUPARC de DOUDEVILLE pour les travaux de réparation sur le véhicule sinistré le 18 avril 2014, pour un montant de 98.12 euros.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. DUTHOIT ajoute qu'il serait judicieux d'acquiescer des barrières plus stables (dotées de stabilisateurs ou avec des pieds plus imposants) afin d'éviter à ces panneaux de se coucher.

M. LAURENT précise à M. DUTHOIT qu'un autre problème se poserait aussi : celui du transport de tels panneaux par les agents des services techniques (problèmes de poids et de rangements).

Les membres du Conseil Municipal, par 1 voix contre (Mme CHANEL), 2 abstentions (Mme HENRY et Mme LEMOINE) et 19 voix pour, acceptent de rembourser le garage DUPARC de DOUDEVILLE pour les travaux de réparation sur le véhicule sinistré le 18 avril 2014, pour un montant de 98.12 euros.

6) URBANISATION DURABLE DES CENTRES-BOURGS – APPEL A PROJETS :

Dans le cadre de son partenariat avec les communes, le Département a décidé de lancer un appel à projets en faveur de **l'urbanisation durable des centres-bourgs**.

Cet appel à projets s'adresse aux communes souhaitant faire évoluer un secteur urbain donné (quartier, îlot, ensemble immobilier) ou plusieurs sites. Cette évolution devra notamment comporter un volet habitat obligatoire et respecter les principes du référentiel « Urbanisation durable ».

Il s'agit ici de proposer aux communes retenues un accompagnement **méthodologique** et **financier** en deux étapes :

- la consolidation de la faisabilité du projet et de son programme ;
- la réalisation de l'opération en tout ou partie, sous réserve de cohérence avec les critères et le calendrier de l'appel à projets.

Les projets sélectionnés serviront d'exemples aux autres collectivités et permettront au Département de mieux appréhender les attentes, besoins, contraintes des centres-bourgs, de ses habitants, usagers, citoyens.

La satisfaction des objectifs de l'appel à projets sera examinée sur la base du dossier de candidature et des documents annexes transmis à l'appui du dossier.

La collectivité maître d'ouvrage, ne peut déposer qu'un seul dossier dans le cadre du présent appel à projets.

Cet appel à projets s'adresse aux communes de Seine-Maritime comprises **entre 1 500 et 5 000 habitants et n'appartenant pas à une agglomération**.

Les projets seront appréciés à l'échelle communale, et le cas échéant, à l'échelle intercommunale selon ses enjeux spécifiques (une partie des projets pouvant être portée par les intercommunalités de rattachement, à la demande des communes).

Le nombre de **projets lauréats** sera limité à **six** au maximum.

Les projets devront être au stade **études de faisabilité et/ou études pré-opérationnelles** justifiant du bienfondé d'un appui pour consolider et enrichir le programme du projet dans le cadre d'une approche partenariale.

Ils devront avoir pour objet la réalisation d'un projet d'**urbanisation « durable » de centre-bourg** répondant à l'ensemble des items suivants :

- S'engager à suivre le référentiel (ci-joint) tout au long de la démarche ;
- Justifier dans le dossier de candidature en quoi le projet concerné s'inscrit dans une réflexion urbaine élargie à l'échelle de la commune et/ou du bassin de vie ;
- Contribuer au renforcement du caractère structurant du centre bourg de la commune et à sa densification ou revitalisation (recyclage du foncier existant - bâti, non bâti -limitation forte de la consommation foncière...);
- favoriser la mixité fonctionnelle, d'usages avec un **volet habitat (public ou privé) obligatoire.**

Les **études préalables** pourront être aidées à hauteur de 50 % d'une dépense HT plafonnée à 65 000.00 €, soit 32 500.00 € maximum par projet.

Le dossier type de candidature signé par le demandeur, accompagné des pièces justificatives, devra parvenir au Département : **avant le 28 février 2015, 16h00.**

Intervention de Mme CUADRADO

Avis et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO précise qu'il y a 36 communes éligibles mais que seules 6 communes seront retenues.

M. DUTHOIT demande si e projet entre dans la procédure du PLU.

M. MALANDRIN lui répond dans l'affirmative et que ce projet pourra aussi être mené en partenariat avec les commerçants, artisans et acteurs locaux de DOUDEVILLE. Il faudra définir rapidement un projet avec le concours du CAUE et le déposer avant le 28 février aux services du Département.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à déposer un projet en faveur de l'urbanisation durable des centres-bourgs auprès du Département.

7) DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LE DEVIS GrDF POUR LE BRANCHEMENT DE GAZ À LA TRÉSORERIE SISE 9 RUE FÉLIX FAURE

Nous avons reçu Monsieur Lecoutey, Conseiller en Energie Partagé, le lundi 26 janvier 2015 pour qu'il réalise un pré-diagnostic énergétique.

Il précise « la chaudière à condensation gaz présente un temps de retour sur investissement plus faible que celle au fioul ».

	Nature de l'intervention	Exigence de performance	Coût maximum k € HT*			Economies /an			Temps de retour sur investissement	
			hors finitions	avec finitions	Avec finitions et 30 % d'aides**	% d'énergie primaire sur le chauffage	% Kg équivalent CO2	k€ TTC	TRB sans aide sans finitions	TRB sans finitions, aides de 30 % avec différence du prix de l'énergie/ inflation de 6 %/an
1	Mise en place d'une programmation	Programmeur d'intermittence sur une chaudière existante pour un chauffage central à combustible	2	2	1	10%	10%	0,2	11	6
2	Chaudière gaz hors coûts de raccordements	à condensation	6	8	6	18%	36%	0,72	8	7
3	Chaudière fioul	à condensation	7	10	7	16%	16%	0,26	27	16
4	Chaudière fioul	basse température	4	6	4	12%	12%	0,17	23	16
5	Chaudière fioul	classique	3	5	4	6%	6%	0,05	63	28
6	Pompe à chaleur en remplacement de la chaudière	Air-eau COP > 4	18	21	15	17%	68%	1,0	17	10
6	Chaudière à granulés bois	rendement 90 %	21	53	37	49%	96%	0,8	25	22

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de changer la chaudière de la trésorerie, et de passer du fioul au gaz. Pour cela, vous êtes invités à autoriser Monsieur le Maire à signer le devis GrDF d'un montant de 631.38 euros TTC pour permettre le branchement gaz et l'encastrement du coffret dans le mur.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire cette dépense sur le budget d'investissement 2015 au programme 130 « travaux bâtiments communaux ».

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à changer la chaudière de la trésorerie, et de passer du fioul au gaz, suite aux préconisations de Monsieur Lecoutey, Conseiller en Energie Partagé.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer le devis GrDF d'un montant de 631.38 euros TTC pour permettre le branchement gaz et l'encastrement du coffret dans le mur.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à inscrire cette dépense sur le budget d'investissement 2015 au programme 130 « travaux bâtiments communaux ».

8) CHOIX DU DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIÈRE POUR LA TRÉSORERIE

Les membres du Conseil Municipal sont invités à choisir le devis pour le changement de la chaudière de la trésorerie.

Des devis vont être présentés en réunion de Conseil Municipal.

BICHOT : 13 135.49 euros TTC

ROBITAILLE : 6 642.00 euros TTC

SARL BEUCAMP PETITON : 4 048.00 euros TTC

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis désigné.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire cette dépense sur le budget d'investissement 2015 au programme 130 « travaux bâtiments communaux ».

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. METAIS informe les membres du Conseil Municipal qu'il faudra probablement augmenter le devis de 1 000.00 euros environs si le tubage se révélait être en mauvais état.

M. METAIS propose de retenir le devis de la société BEUCAMP PETITON pour un montant de 4 048.00 euros TTC.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société BEUCAMP PETITON pour un montant de 4 048.00 euros TTC, pour le changement de chaudière de la trésorerie.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à inscrire cette dépense sur le budget d'investissement 2015 au programme 130 « travaux bâtiments communaux ».

9) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal qu'il a relevé une erreur dans le guide pratique : le guide indique que la poste ne serait pas ouverte le vendredi.

M. DURÉCU demande un point d'information sur les locaux vacants du centre de tri.

M. MALANDRIN lui répond qu'une société, qui était fortement intéressée par ces locaux, a retenu un autre lieu.

M. MALANDRIN indique aussi que le propriétaire du restaurant du « Puits enchanté » a fait savoir que ces locaux pourraient aussi lui convenir.

Une autre société a dû abandonner son projet : cette société voulait acquérir les locaux. M. MALANDRIN précise qu'il a sollicité les services de la Préfecture et du Département concernant les subventions obtenues à l'époque par la Commune dans le cadre de la construction du centre de tri. En effet, la Préfecture et le Département pourraient demander la restitution des subventions versées si la Commune décidait de vendre ce bâtiment. C'est pourquoi, M. MALANDRIN ne souhaite retenir pour le moment que les projets de location de ce bâtiment.

Par contre, M. MALANDRIN n'a reçu à ce jour aucune lettre d'intention. Il va solliciter à nouveau SME afin d'obtenir d'éventuelles candidatures.

Intervention de M. GEMEY :

Concernant la fête du Lin, un press-book a été établi avec le budget prévisionnel 2015. Il y a peu de changements par rapport à l'année dernière. Un troisième chapiteau sera installé sur la place Général de Gaulle et le matériel agricole sera peut être déplacé sur la place DUROZEY pour avoir plus de visibilité sur la départementale.

Cette manifestation se fera avec le concours de l'association « DOUDEVILLE EN FETE ».

Pour le défilé de mode, il y aura soit un seul défilé en extérieur ou deux défilés en intérieur, selon la météo.

Concernant le Corso Fleuri du 15 août, cet évènement se fera aussi avec le concours de l'association « DOUDEVILLE EN FETE ».

Le thème de l'année sera le Cinéma.

Il y aura 5 grands chars et 1 petit char, réalisé par des adolescents.

Chaque responsable de char a d'ores et déjà choisi son film.

Manifestations des 12, 13 et 14 juin dans le cadre des commémorations de juin 1940 et de la collecte de mémoire.

Le CCAS a été sollicité pour contacter le Collège afin de réaliser des vidéos et interviewer des personnes qui ont vécu à cette période. Une vingtaine d'élèves a répondu favorablement à cette démarche. La participation de collégiens à ce projet nous permettrait de solliciter des subventions.

13 juin 2015 : Salon du livre

14 juin 2015 : Journée officielle de commémoration avec la participation probable de la petite fille du Colonel PERSON ainsi que des descendants d'officiers de l'époque.

Projet du Mémoire de terroir cauchois : projet qui pourrait être intégré au niveau du Pays afin d'obtenir des subventions (de la 1^{ère} guerre mondiale à la guerre d'Algérie).

Il reste chez nous deux descendants de la bataille d'Indochine.

Présentation du support préparé par M. DUTHOIT sur le panel de subventions possibles pour le commerce et l'artisanat local.

15 mars 2015 : Salon de la mode et de la beauté, initialement prévu à cette date, sera couplé avec le Salon du mariage en septembre.

12 février 2015 à 19h00 : réunion du CCAS

15 février 2015 : deux réunions pour le PLU : 15h00 et 19h00

19 février 2015 : Conseil Communautaire à 19h00

25 février 2015 : Remise du Chèque du Téléthon

03 mars 2015 : Réunion de la bibliothèque municipale

06 mars 2015 : Loto des AFN à la RPA

11 mars 2015 à 20h00 : Réunion publique : Plan local d'urbanisme : le diagnostic communal

12 mars 2015 : Réunion du SIVOSSE

22 et 29 mars 2015 : Elections départementales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée.